

Commune
de FOURNEAUX



OBJET :

**Budget de l'eau M49
Délibération sur le
Compte Administratif
2024**

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 12

Le Maire soussigné
Certifie qu'en application du
Code Général des Collectivités
Territoriales, la convocation du
Conseil Municipal a été affichée
le
10 février 2025

N° 02-2025

Envoyé en préfecture le 18/02/2025

Reçu en préfecture le 18/02/2025

Publié le 18/02/2025

ID : 073-217301175-20250217-20250217_02_CAE-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **dix-sept février** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.

Étaient présents : Claude MEILLE, Patou ROBIN, Maryvonne ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Pascale BERTHOLLET, Dorian MAGNIER, Dominique GALERNE, Aurélie FERREIRA, Mélanie BIBOLLET.

Absents excusés :

Procurations : Samuel FADDA à Patou ROBIN.
Kelly BERTRAND à Aurélie FERREIRA.

Secrétaire de séance : Aurélie FERREIRA.

S'agissant du vote du compte administratif, Monsieur François CHEMIN se retire de la séance et laisse la présidence à Monsieur Claude MEILLE, adjoint.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur François CHEMIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DÉPENSES	RECETTES
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	50 232,93 €	58 216,64 €
	Section d'investissement	90 545,85 €	93 552,00 €
		DÉPENSES	RECETTES
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00 €	56 156,28 €
	Report en section d'investissement (001)	0,00 €	75 617,03 €
	TOTAL (réalisations + reports)	140 778,78 €	283 541,95 €
RESTES À RÉALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00 €	0,00 €
RÉSULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	50 232,93 €	114 372,92 €
	Section d'investissement	90 545,85 €	169 169,03 €
	TOTAL CUMULE	140 778,78 €	283 541,95 €

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre le Maire et la secrétaire de séance.

L'adjoint
Claude MEILLE



La secrétaire de séance,
Aurélie FERREIRA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.